

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 47	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 25 mai 2021

Vote(s) pour : 48
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 31 mai 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-05-31-BD-1 :

Motion pour une régionalisation de l'écotaxe.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

En 2011, il y a maintenant dix ans, la signature du contrat de partenariat entre l'Etat et la société *Ecomouv* donnait le coup d'envoi de la mise en œuvre de la taxe poids lourds issue des réflexions du Grenelle de l'Environnement et adoptée à l'unanimité par le Parlement.

En 2014, sous la pression du mouvement des bonnets rouges, le Président de la République suspend ce mécanisme, qui pourtant, permettait d'apporter une réponse aux enjeux environnementaux de notre temps. Alors même que les deux chambres du Parlement avaient proposé les réponses aux questions ayant motivé ces protestations, le Président et le Gouvernement l'abandonnent définitivement.

Conséquences écologiques : le transport routier de fret est dispensé de payer son coût environnemental alors qu'il est taxé chez nos voisins européens.

Conséquences financières pour l'Etat : 1 milliard d'euros d'indemnisation à *Ecomouv*, et un manque à gagner d'1 milliard d'euros par an pour le financement des infrastructures de transport.

Conséquences pour notre métropole : suppression des 157 emplois d'*Ecomouv*, et plus récemment le départ programmé par le Gouvernement des 177 agents douaniers successivement en charge de la perception de l'écotaxe puis de la taxe spéciale sur les véhicules routiers, sensée compenser l'écotaxe.

Bref, un désastre.

Par contraste, en Allemagne, ce dispositif fonctionne depuis 2005 et rapporte aux budgets publics 4 milliards d'euros au minimum. Voilà des ressources qui manquent en France pour l'entretien et le développement de notre patrimoine routier, ferroviaire et fluvial.

En 2017, l'Association des Régions de France (ARF) alors présidée par Philippe Richert, Président de la Région Grand Est, propose au Président de la République actuel et à son gouvernement l'instauration de cette écotaxe poids-lourd en même temps que le transfert de la compétence des routes nationales aux régions.

Cette proposition est refusée.

Avec la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, ce projet d'une taxe sur le transit des poids lourds revient à l'ordre du jour.

Lors du débat portant création de la CEA, le Sénat adopte, à l'unanimité, des amendements offrant la possibilité de créer cette écotaxe sur l'A31 lorraine en même temps que sur l'A35 alsacienne afin de ne pas provoquer un déport du transit international de l'une sur l'autre.

A la demande du Gouvernement, l'Assemblée Nationale défait le travail législatif du Sénat pour offrir cette seule possibilité à la CEA, au risque de saturer totalement l'A31 déjà embouteillée.

Malgré le vote de la loi créant la CEA, le Gouvernement et les représentants de l'Etat dans la région et dans les départements promettent alors que cette disposition ne sera pas mise en œuvre avant que ne soit trouvée une solution cohérente qui ne déséquilibrerait pas les territoires.

Malgré cela, le Conseil des Ministres adopte le 26 mai dernier, une Ordonnance donnant la possibilité à la CEA d'instaurer cette taxe sur son réseau routier qui lui a été transféré, en particulier sur l'autoroute A35 qui traverse l'Alsace du Nord au Sud.

Cette précipitation, manifestement liée au contexte électoral, crée un privilège pour l'Alsace au détriment du territoire lorrain et aura pour effet de reporter le trafic de l'A35 sur l'A31 à partir de 2024.

Ce sont des milliers de poids lourds qui se reporteront sur l'autoroute A31, déjà sur-saturée.

Au-delà de la manipulation politique, c'est une très mauvaise nouvelle environnementale pour la Lorraine : 8.000 à 20.000 camions transitent chaque jour sur l'A35 entre Strasbourg et Belfort. Si la moitié du chiffre le plus bas, soit 4000 camions, viennent sur l'A4 à partir de Forbach, puis sur l'A31 vers Metz et Nancy ou directement depuis le Luxembourg, ce sera un poids lourd supplémentaire toutes les vingt secondes, de jour comme de nuit.

À ce stade, il n'y a pas d'autre solution que de raisonner au niveau régional. L'Alsace ne peut être traitée sans la Lorraine.

En responsabilité, la seule mesure de bon sens qui doit être aujourd'hui privilégiée **est la régionalisation de l'écotaxe.**

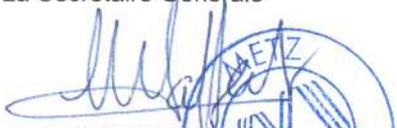
Le projet de loi « Climat et résilience », actuellement en débat au Parlement, pourrait constituer le véhicule législatif en faveur d'une écotaxe régionale, étendue à la Région Grand Est.

Il convient de rappeler que la Région Grand Est s'est déjà prononcée en faveur du transfert du réseau national autoroutier non concédé et de l'écotaxe régionale, et en conséquence s'est déclarée partante pour reprendre la gestion de l'A31 ainsi que la maîtrise d'ouvrage puis la gestion d'infrastructures nationales non encore réalisées comme l'A31 bis.

Le Bureau de Metz Métropole demande en conséquence :

- **La mise en place d'une écotaxe au niveau de la Région Grand Est, seule mesure assurant une équité territoriale de traitement entre les différents territoires de la Région, et seule de nature à équilibrer les flux entre les différentes infrastructures routières régionales.**
- **Le Bureau lance un appel aux parlementaires de la Région Grand Est, afin que cette mesure soit examinée au plus vite au Parlement via un véhicule législatif tel que le projet de loi « Climat et résilience », actuellement en discussion.**

Pour extrait conforme
Metz, le 1 juin 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 10 et 14
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour tous les points Ne participe pas au point 6
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles	Excusé	
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Absent	
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour tous les points
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour tous les points
DORR	Antoine	Vantoux		Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe	Excusé	
FACHOT	Pierre	Jussy	Excusé Pouvoir à François GROSIDIER	Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz	Excusée	
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour tous les points
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour tous les points Ne participe pas au point 14
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour tous les points
GROSIDIER	François	Metz	a reçu le pouvoir de Pierre FACHOT	Pour tous les points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour tous les points
HENRION	François	Augny		Pour tous les points
HORY	Thierry	Marty		Pour tous les points
HUBER	Pascal	Chesny		Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville		Pour tous les points

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour tous les points Ne participe pas au point 10
KOŁODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amarvillers		Pour tous les points Ne participe pas au point 27
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour tous les points Ne participe pas au point 23
NICOLAS	Martine	Metz		Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey		Pour tous les points
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 8 et 9
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz		Pour tous les points
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour tous les points
TRAN	Doan	Metz	Excusée	
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour tous les points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour tous les points

Résumé de l'acte

057-200039865-20210531-05-2021-DB1-DE

Numéro de l'acte : 05-2021-DB1
Date de décision : lundi 31 mai 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Motion pour une régionalisation de l'écotaxe
Classification : 9.4 - Voeux et motions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/06/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210531-05-2021-DB1-DE
Document principal : 99_DE-1.pdf

Pièces jointes :

99_DE-BUREAU 31-05-2021 votes.pdf

Historique :

02/06/21 08:56	En cours de création	
02/06/21 08:57	En préparation	Catherine DELLES
02/06/21 09:35	Reçu	Catherine DELLES
02/06/21 09:36	En cours de transmission	
02/06/21 09:37	Transmis en Préfecture	
02/06/21 09:41	Accusé de réception reçu	